

Handicap International
Association sans but lucratif
140, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg F 2848

Comptes annuels au 31 décembre 2020 et,
Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Table des matières

	Pages
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 3
Comptes annuels	
- Bilan	4
- Compte de profits et pertes	5
- Annexes	6 -16

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Membres de
Handicap International Luxembourg
Association sans but lucratif
140, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Handicap International Luxembourg (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Yves Even

Luxembourg, le 17 Juin 2021

Handicap International A.S.B.L.

BILAN

31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

A C T I F	2020	2019	P A S S I F	2020	2019
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES (note 5)		
Immobilisations corporelles (note 3)	<u>232.982</u>	<u>260.852</u>	Résultats reportés	1.947.351	1.947.351
Terrains et constructions	223.986	256.181	Résultat de l'exercice	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	8.996	4.671	Subvention d'investissement en capital (note 6)	153.238	183.886
			Fonds associatifs dédiés avec droit de reprise	-680.351	-680.351
			Fonds dédiés	1.338.608	1.474.744
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	<u>232.982</u>	<u>260.852</u>	TOTAL CAPITAUX PROPRES	<u>2.758.846</u>	<u>2.925.630</u>
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances envers des associations apparentées	<u>0</u>	<u>0</u>	Dettes envers des associations apparentées	<u>633</u>	<u>0</u>
Créances	<u>21.942</u>	<u>528</u>	Dettes sur achats et prestations de services	<u>57.352</u>	<u>123.137</u>
Créances envers des entreprises liées	<u>0</u>	<u>0</u>	Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	57.352	123.137
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0	0	Dettes envers des entreprises liées	<u>0</u>	<u>0</u>
Autres créances	<u>21.942</u>	<u>528</u>	Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0	0
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	21.942	528	Autres dettes	<u>64.532</u>	<u>42.044</u>
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, et en caisse (note 4)	2.626.321	2.827.057	Dettes fiscales	6.643	5.095
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	<u>2.648.262</u>	<u>2.827.585</u>	Dettes au titre de la sécurité sociale	31.094	21.580
			Autres dettes	26.795	15.369
COMPTES DE REGULARISATION	119	2.374	TOTAL DETTES	<u>122.518</u>	<u>165.181</u>
TOTAL ACTIF	<u><u>2.881.363</u></u>	<u><u>3.090.811</u></u>	TOTAL PASSIF	<u><u>2.881.363</u></u>	<u><u>3.090.811</u></u>

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels.

Handicap International A.S.B.L.
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)

C H A R G E S	2020	2019
Autres charges externes (note 7)	7.062.361	7.452.187
Frais de personnel (note 8)	<u>938.556</u>	<u>796.693</u>
a) Salaires et traitements	835.401	708.074
b) Charges sociales	103.155	88.619
Corrections de valeur	<u>48.667</u>	<u>48.216</u>
a) Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	48.667	48.216
Intérêts et autres charges financières	<u>3.343</u>	<u>1.937</u>
b) Autres intérêts et charges financières	3.343	1.937
Autres charges d'exploitation	4.463	0
Autres impôts	826	928
EXCEDENT DE L'EXERCICE	---	---
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	8.058.216	8.299.961
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
 P R O D U I T S		
Chiffre d'affaires net (note 9)	7.992.850	8.248.398
Autres produits d'exploitation	64.595	50.689
Autres intérêts et autres produits financiers	772	874
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	8.058.216	8.299.961
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

NOTE 1 – GENERALITES

L'A.S.B.L. Handicap International a été constituée le 22 octobre 1997 sous forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée régie par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Le siège est établi à L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. L'Association a pour objet la coopération au développement et la solidarité internationale.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association ont été préparés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg tels que définis dans la loi modifiée du 19 Décembre 2002.

Ils comportent le bilan, le compte de produits et charges et l'annexe. La société tient sa comptabilité en Euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les principales règles comptables, la structure du bilan et du compte de profits et pertes reprend de façon séparée les charges et les produits afin de bien refléter l'activité et les spécificités de l'Association.

PRINCIPES GENERAUX

MODES D'EVALUATION

La transparence financière

Le compte d'emplois ressources repris en Note 13 est directement issu de la comptabilité analytique de l'Association et présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Les rubriques d'emplois identifiées dans ce compte sont les suivantes :

- la réalisation des missions sociales
- la sensibilisation et la recherche de fonds
- les frais de fonctionnement

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Le coût de chacune de ces trois rubriques est constitué par les charges qui lui sont directement imputables, par les rémunérations des permanents correspondants et par une quote-part des frais généraux.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des missions sociales.

Conversion de devises

A la clôture du bilan :

- tous les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que l'Euro sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- les postes de passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont évalués individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date du bilan ;
- les produits et les charges en devises autres que l'Euro sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de produits et charges les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

La cogestion des programmes

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds sont affectés à un programme cogéré avec le département programme de la Fédération Handicap International ou d'une autre association nationale membre du réseau Handicap International. Les fonds non-utilisés à la fin de chaque exercice concernant les programmes cogérés sont rapportés dans le bilan sous la position « Fonds dédiés ». Les fonds utilisés sont rapportés dans le comptes de profits et pertes sous la position « Autres charges externes ».

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés.

Ainsi, la Fédération Handicap International, à travers ses bureaux de Lyon et de Bruxelles (Centre Opérationnel de Bruxelles), avec qui l'Association signe ces Contrats de Mise en Œuvre Commune doivent remettre annuellement à l'Association les rapports statutaires d'audit incluant les constatations des procédures convenues sur l'allocation des fonds relatifs à l'Association.

PRINCIPES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements. Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Bâtiments : linéaire sur 25 ans.
- Equipement et outillage : linéaire sur 5 ans.
- Agencement des locaux : linéaire sur 2 à 5 ans.
- Mobilier, matériel électroménager : linéaire sur 5 ans.
- Matériel audiovisuel : linéaire sur 5 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 4 ans.
- Matériel roulant : linéaire sur 3 ans

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Créances et dettes

Les créances sont renseignées à leurs valeurs nominales. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou totalement compromis. Ces corrections de valeur ne sont plus maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les dettes sont renseignées à leurs valeurs de remboursement.

Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice par le Conseil d'Administration. Les provisions constituées au cours des années antérieures sont revues et reprises lorsqu'elles sont devenues sans objet.

Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois ou des communes, destinées au financement d'investissements, sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Fonds propres

Les fonds propres se composent des résultats reportés, du résultat de l'exercice, des subventions d'investissement en capital, des fonds associatifs dédiés avec droit de reprise et des fonds dédiés.

Fonds associatifs dédiés avec droit de reprise

Les fonds associatifs dédiés avec droit de reprise se composent d'une dotation initiale vers la Fédération Handicap International. Cette dotation sera restituée en cas de dissolution de la Fédération.

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)Fonds dédiés

Les fonds dédiés se composent par les fonds provenant des dons, legs et financements du Ministère des Affaires Etrangères non-utilisés à la fin de l'exercice.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante :

(En Euros)	2020	2019
Valeur d'acquisition		
- Au début de l'exercice	1.145.510	1.145.510
- Cession/Acquisition au cours de l'exercice	20.797	0
- A la fin de l'exercice	1.166.307	1.145.510
Corrections de valeur		
- Au début de l'exercice	(884.658)	(836.442)
- Corrections de valeur de l'exercice	(48.667)	(48.216)
- A la fin de l'exercice	(933.325)	(884.658)
<u>Valeur nette comptable au terme de l'exercice</u>	<u>232.982</u>	<u>260.852</u>

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

NOTE 4 – AVOIRS EN BANQUE, AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ET EN CAISSE

L'Association dispose au 31 décembre 2020 de 2.626.321 Euros (2019 : 2.827.057 Euros) de disponibilités dont 1.000.000 Euros (2019 : 1.000.000 Euros) placés sur des comptes d'épargne ou à terme. Aucun placement à risque n'est effectué.

NOTE 5 – FONDS PROPRES

Les fonds propres de l'Association s'élèvent au 31 décembre 2020 à 2.758.846 Euros (2019 : 2.925.630 Euros).

Dans le cadre de l'entrée de l'Association dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association a mis à disposition de la Fédération, au cours du premier semestre 2011, un montant de 767.352 Euros afin de soutenir son développement.

Cette entrée dans la Fédération est régie par des conventions signées entre les parties, qui stipulent qu'en cas de dissolution de la Fédération, l'apport initial réalisé par l'Association lui sera restituée. C'est pourquoi ce montant a été prélevé des fonds propres et est repris en fonds associatifs dédiés avec droit de reprise.

(En Euros)	Solde au début de l'exercice	Variation durant l'exercice	Résultat de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Résultats reportés	1.947.351		0	1.947.351
Résultat de l'exercice				
Subvention d'investissement virée au résultat	183.886		(30.648)	153.238
Fonds associatifs dédiés (avec droit de reprise)	(680.351)			(680.351)
Fonds dédiés	1.474.744	(136.136)		1.338.608
Total Fonds Propres	2.925.630	(136.136)	(30.648)	2.758.846

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

NOTE 5 –FONDS PROPRES (SUITE)

Au 31/12/2020 le montant net des créances et dettes sur programme et vis-à-vis du MAE se présente comme :

(En Euros)	2020	2019
<i>Créances sur Programmes</i>	- 1.259.767	- 1.317.725
<i>Créances vis-à-vis du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) (b)</i>	- 529.443	- 468.133
<i>Dettes sur Programmes (a)</i>	1.536.822	1.682.678
<i>Dettes vis-à-vis du MAE (b)</i>	1.590.995	1.577.923
	1.338.607	1.474.743

Les créances sur Programmes représentent le surplus d'argent versé aux projets par rapport à l'affectation effectivement réalisée de ces fonds sur la mise en œuvre des projets au cours de l'exercice.

Les dettes sur Programmes correspondent aux soldes des sommes dues par l'Association aux différents projets en vertu de leurs dépenses effectives de l'exercice.

a. LES DETTES NETTES SUR PROGRAMMES :

(En Euros)	2020	2019
Sur les Projets soutenus par le MAE luxembourgeois (Accord Cadre) :	0	(603.320)
Sur les Projets soutenus par le MAE luxembourgeois (aide humanitaire) :	(83.538)	(62.032)
Sur les Projets soutenus par HI Luxembourg (exclusivement en fonds propres)	(1.431.831)	(1.017.326)
TOTAL	(1.515.369)	(1.682.678)

Les créances et dettes vis-à-vis du MAE représentent la différence entre les montants reçus du Ministère et les montants justifiés pour la mise en œuvre des projets à la fin de l'exercice.

B. LES CREANCES ET DETTES NETTES VIS-A-VIS DU MAE :

(En Euros)	2020	2019
Projets de l'Accord Cadre :	(986.836)	(658.359)
Projet d'aide d'urgence :	(580.350)	(904.782)
Projets liés aux affaires politiques	0	(43)
Projet d'éducation au développement	(23.809)	(14.740)
Frais administratifs M.A.E.	529.443	468.133
TOTAL	(1.061.552)	(1.109.791)

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

NOTE 6 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

L'Association a constitué une subvention d'investissement pour le financement des locaux qu'elle a acquis en 2001. Cette subvention s'amortit au même rythme que le bâtiment principal, c'est à dire de 30.648 Euros par an.

L'immeuble acquis a pour vocation l'éducation au développement, et l'accueil d'autres associations de coopération internationale en plus de la fonction de siège social de l'Association.

(En Euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Subventions achat locaux	771.065	0	0	771.065
TOTAL	771.065	0	0	771.065
Subvention d'investissement virée au résultat	Solde au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Subventions achat locaux	(587.179)	(30.648)	0	(617.827)
TOTAL	(587.179)	(30.648)	0	(617.827)
Valeur nette des subventions d'investissement	183.886	(30.648)	0	153.238

NOTE 7 – AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes se composent de financement des programmes et des autres charges externes.

a) Financement des programmes :

(En Euros)	2020	2019
Financements aux projets cogérés au sein de la Fédération	5.344.071	5.622.815
Financements aux projets cogérés avec HIB (devenu le COB en 2012)	1.236.794	1.149.581
TOTAL	6.580.866	6.772.396

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

NOTE 7 – AUTRES CHARGES EXTERNES (SUITE)

Le principe retenu par l'Association est d'enregistrer en financements affectés uniquement les montants effectivement dépensés et justifiables par des pièces comptables.

b) Autres charges externes :

(En Euros)	2020	2019
Approvisionnement	33.532	46.817
Autres services et prestations externes	265.441	417.274
Frais de transport	6.678	22.551
Catalogues, imprimés et autres supports	69.062	95.250
Affranchissement mailings et documents	102.092	95.578
Autres charges	4.691	5.322
TOTAL	481.495	679.791

NOTE 8 – FRAIS DE PERSONNEL

L'effectif moyen était de 14,21 employés équivalents temps plein au cours de l'exercice 2019 (12,66 en 2019).

NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(En Euros)	2020	2019
Dons et legs		
- Dons privés luxembourgeois	2.405.084	2.308.697
- Dons communes	6.420	7.155
- Dons étrangers	38.529	32.944
Financements		
- Organismes nationaux (MAE Luxembourgeois et Ville de Luxembourg)	5.542.817	5.899.602
TOTAL	7.992.850	8.248.398

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

NOTE 10 – ENGAGEMENT HORS BILAN

Dans le cadre de son entrée dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association est tenue au respect des droits et engagements liées à cette entrée dans la Fédération, selon les termes et conditions stipulés dans la Convention signées entre les parties.

NOTE 11- PARTIES LIEES

L'Association HANDICAP INTERNATIONAL au Luxembourg soutient des projets de développement en collaboration avec la Fédération HANDICAP INTERNATIONAL dont elle fait partie intégrante. Cette collaboration est régie par des conventions de mise en œuvre communes signées entre les parties pour les différents projets. La contribution de notre association à ces projets fait l'objet d'un contrôle externe réalisé par des auditeurs indépendants.

NOTE 12- EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture susceptible de modifier l'interprétation des présents comptes annuels n'est à signaler.

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

NOTE 13- EMPLOIS ET RESSOURCES

EMPLOIS	2020	2019	RESSOURCES	2020	2019
Missions Sociales	7.371.913	7.519.551	Financements Institutionnels (note 09)	5.542.817	5.899.602
Financement des programmes à l'étranger	6.450.866	6.609.678	Affectés aux programmes	4.926.099	5.315.908
Afghanistan	60.060	85.000	Financement MAE	4.926.099	5.315.908
Algérie	78.056	247.981			
Bangladesh	269.036	176.460			
Bolivie	50.000	-			
Burkina Faso	463.852	322.360			
Burundi	0	43.233			
Cambodge	270.524	317.724			
Colombie	13.840	4.241			
République Centrafricaine	206.991	132.481			
Ethiopie	225.214	317.004			
Haiti	14.241	213.218			
Inde	228.281	-			
Irak	95.846	179.004			
Kenya	113.916	75.000			
Laos	206.203	60.276			
Lybie	62.373	53.764			
Madagascar	143.548	273.166			
Mali	324.930	219.236			
Mozambique	0	47.077			
Myanmar	458.092	454.521			
Nepal	339.081	324.471			
Niger	97.203	178.205			
Ouganda	107.085	50.157			
Palestine (Gaza, Cisjordanie et programme Moyen Orient)	282.382	428.541			
République Démocratique du Congo	564.305	301.311			
Rwanda	287.382	394.621			
Sénégal	262.562	286.980			
Sud Soudan	220.280	224.531			
Crise syrienne (Syrie, Liban et Jordanie)	518.256	729.064			
Yemen	358.149	57.651			
Actions Transversales	99.241	412.401			
COVID	30.000				
Campagne d'éducation au développement	223.214	299.719	Affectés aux campagnes d'éducation	78.718	108.694
Projet EDS	93.214	135.979	Financement MAE	78.718	108.694
Plaidoyer	90.000	123.740			
Campagne Communication	25.000	30.000			
Appui Institut HI	15.000	10.000			
Gestion des missions sociales	707.638	610.154	Affectés aux Frais administratifs	538.000	475.000
			Financement MAE	538.000	475.000
Sensibilisation et Recherche de fonds	542.450	689.016	Collecte de Dons	2.448.956	2.348.209
Prospection et Fidélisation	517.349	668.770	Dons et parrainages (note 09)	2.448.956	2.348.209
Information	25.101	20.246			
Frais de fonctionnement	134.048	91.394	Autres Ressources	66.443	52.150
Frais généraux	134.048	83.282	Subvention d'investissement	30.646	30.647
Charges exceptionnelles & financières	0	9.066	Autres produits	25.428	19.892
			Produits de ventes	2.213	737
			Produits financiers & exceptionnels	8.156	874
TOTAL DES EMPLOIS	8.058.216	8.299.961	TOTAL DES RESSOURCES	8.058.216	8.299.961
Excédent / Déficit de l'exercice					
TOTAL GENERAL	8.058.216	8.299.961	TOTAL GENERAL	8.058.216	8.299.961